

Supplément au SOP n° 61, octobre 1981

I. EGLISE COPTE APRES LA DESTITUTION DE SCHENOUDA III

- Les décisions de la session extraordinaire du Synode épiscopal du 22 septembre 1981 (texte intégral)
- Interview donnée par l'évêque SAMUEL, responsable des relations extérieures, à l'hebdomadaire égyptien "MAYO" le 21 septembre 1981

Document 61.A

DECLARATION DU SAINT SYNODE DE L'EGLISE ORTHODOXE COPTE

Le Saint Synode de l'Eglise orthodoxe copte, la plus haute autorité de l'Eglise, s'est réuni au monastère d'Anba Roueis (au Caire) le mardi 22 septembre 1981 (12 thot 1698 selon le calendrier copte). Quarante-quatre évêques étaient présents et toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

Ayant examiné tous les aspects de la situation actuelle et les conséquences des résolutions annoncées par le Président Sadate dans la soirée du samedi, 5 septembre 1981, les membres du Synode, qui s'étaient réunis dans un seul esprit et en pleine conscience de ladite situation, ont tenu à faire la déclaration suivante :

1. Les coptes et leur Eglise - partie vivante du tissu d'ensemble de la population égyptienne - plongent leurs racines dans l'histoire, la civilisation et les traditions anciennes héritées de nos ancêtres. C'est là un héritage qui s'est traduit au cours des siècles par l'unité du peuple - chrétiens et musulmans - fils différents composant le même tissu, cette unité qui s'est toujours manifestée dans les luttes de la nation contre les envahisseurs et les occupants de notre territoire.

2. L'enseignement sacré de la Bible et les canons de l'Eglise orthodoxe copte engagent notre Eglise à obéir à l'autorité quelle qu'elle soit. Tel est en effet l'enseignement de la Bible : "Que tout homme soit soumis aux autorités qui exercent le pouvoir, car il n'y a d'autorité que par Dieu et celles qui existent sont établies par lui. Ainsi, celui qui s'oppose à l'autorité se rebelle contre l'ordre voulu par Dieu, et les rebelles attireront la condamnation sur eux-mêmes" (Romains, 13, 1-2).

Cela ressort également des prières qui sont dites quotidiennement par l'Eglise pour le chef du pays, pour les personnes détenant des postes de responsabilité et pour le peuple tout entier. C'est ainsi qu'au cours de la prière pour la paix, durant la sainte liturgie, nous prions pour "le chef, les soldats, les ministres, les conseillers, le peuple tout entier ; pour nos voisins, pour ceux qui viennent chez nous et ceux qui nous quittent ; que le Seigneur les couronne de paix ..." Dans la prière spéciale pour le Président du pays, nous disons : "Souviens-toi, Seigneur, de ton serviteur, le chef de notre pays. Garde-le dans la paix, la justice et le pouvoir. Que tous ceux qui nous déclarent la guerre, désireux de s'approprier nos riches terres, se soumettent à lui."

3. Les membres du Saint Synode comprennent les raisons qui ont dicté au Président les résolutions qu'il a prises pour surmonter les difficultés dues au sectarisme et préserver l'unité nationale. Ils prient le Seigneur de protéger la paix de notre pays et de conserver l'unité de notre peuple. Ils engagent vivement le peuple d'Egypte, coptes et musulmans, dans le pays comme à l'extérieur, de rester fermement attachés à l'esprit d'amour et de fraternité tel qu'il était pratiqué par nos pères et nos ancêtres, esprit qui a été un modèle et un exemple pour tous les peuples du monde.

4. Les membres du Synode déclarent que la position ecclésiale du pape Schenouda III n'a pas été touchée. Les canons de notre Eglise sont maintenus et appliqués. C'est ce qui est affirmé dans la déclaration que le Président Sadate a faite à la presse à Meit Abu El Kome le 9 septembre 1981 et qui a été publiée le lendemain, déclaration qu'il a réitérée au Comité papal le mardi 15 septembre 1981, au Palais de la République. Un exemple de cet état de choses : le fait que le nom du pape Schenouda III continue à être mentionné au cours de toutes les liturgies.

5. Les membres du Saint Synode affirment leur confiance dans le Comité papal, qui est composé de Leurs Eminences l'évêque Maximos, l'évêque Samuel, l'évêque Gregorios, l'évêque Athanassius et l'évêque Youannis ; ils déclarent qu'ils soutiennent unanimement ce Comité au service de l'Eglise et de la nation, et ils prient pour son succès. Ils leur confient le soin de mener à bien les responsabilités ecclésiales qui

leur ont été confiées.

6. Les membres du Saint Synode, qui sont particulièrement soucieux de préserver l'Eglise et de respecter son enseignement et ses traditions, et qui sont aussi pleinement conscients des difficultés et de la situation de l'Eglise, demandent à tous de ne pas prêter l'oreille aux rumeurs nocives et malintentionnées. Ils invitent tout le monde à se rendre compte de la situation difficile que traversent l'Egypte et notre Eglise. Et, forts de leur responsabilité devant Dieu, ils tiennent à affirmer à chacun que l'Egypte et l'Eglise sont en sécurité. Ils déclarent que le Saint Synode est le seul organisme qui a le droit de parler au nom de l'Eglise et de décider de ce qui est bon pour elle.

7. Le Saint Synode tient à affirmer à tous les prêtres et pères, diacres et à tous les baptisés dans le ministère de Saint Marc, à l'intérieur de l'Egypte et à l'extérieur, qu'il est indispensable de s'en tenir fermement à la doctrine de l'Eglise, à son enseignement et aux principes d'un comportement authentiquement chrétien, d'insister toujours sur l'amour et la fraternité, et il attire leur attention sur le fait qu'ils doivent répondre devant les autorités de l'Eglise.

8. Les membres du Saint Synode tiennent à faire valoir le souci de l'Eglise dans le domaine du développement communautaire en tant que témoignage vivant de l'amour chrétien. Ils invitent à des efforts spéciaux dans ce domaine, car le pays a grand besoin d'efforts concertés dans le travail destiné à assurer le bien-être de son peuple. Ils tiennent aussi à rappeler les services que l'Eglise rend dans les domaines de l'éducation, des services sanitaires et du développement.

9. Le Saint Synode reconnaît que ceux des enfants de l'Eglise qui ont émigré dans d'autres terres peuvent avoir un sentiment d'isolement, dû parfois au fait qu'ils ne sont pas pleinement et véritablement au courant de la situation et de l'état de l'Eglise-mère en Egypte. C'est là une question qui exige que l'Eglise s'occupe davantage de ses enfants à l'étranger et leur fournisse les renseignements voulus. Ils invitent les personnes qui se trouvent ainsi à l'étranger de veiller spécialement à l'éducation de la nouvelle génération dans un esprit authentiquement copte, c'est-à-dire dans l'esprit d'appartenance confiante à l'Egypte et à son Eglise.

10. Le Synode met en garde contre les tendances négatives et les idées occidentales opposées aux intérêts de l'Eglise et de la nation, idées qui risquent de s'infiltrer dans les pensées de ceux qui vivent à l'étranger et de les détacher du véritable esprit de l'Eglise copte et de sa longue histoire. Nous appelons l'attention sur certaines attitudes erronées qui ont obligé l'Eglise à condamner ceux qui les avaient adoptées. Le Saint Synode engage donc vivement tous les enfants de l'Eglise à rester fidèles à la vraie voie et à laisser à l'Eglise-mère le soin d'exprimer ses sentiments selon ce qui est le mieux. L'Eglise, grâce à Dieu, est solide et ferme au sein de notre nation qui est entourée par un monde troublé.

11. Le Saint Synode profite de cette occasion pour prendre acte des sentiments du Président à l'égard de l'Eglise et du souci qu'il a de son bien-être, tels qu'il les a exprimés au cours de son entrevue avec le Comité papal au Palais de la République. Il souhaite que l'Eglise occupe la place qui lui revient de droit et qu'elle délivre son message, et que les coptes soient une partie vivante du tissu de la société égyptienne, dont il se préoccupe et dont il s'efforce par tous les moyens à assurer la sécurité et la prospérité. En ce qui les concerne, les membres du Synode tiennent à témoigner de la reconnaissance qu'ils portent au Président pour ses bons sentiments, et ils promettent de poursuivre leurs efforts en vue de développer le programme éducatif de l'Eglise et les autres activités de celle-ci, afin que ces activités permettent effectivement de préparer de bons citoyens, aptes à participer à l'établissement de la société sur la base des valeurs spirituelles enseignées par l'Eglise.

12. Les membres du Saint Synode regrettent l'absence de leurs frères, les saints

évêques qui n'ont pas été en mesure d'assister à cette réunion, et ils prient le Seigneur pour qu'il veuille les remplir de Sa grâce et de Sa paix.

Enfin, le Saint Synode prie le Seigneur de protéger l'Egypte et la garder forte ; de protéger le Président, Muhammed Anwar El Sadate et de le remplir de sagesse ; et d'accorder au peuple égyptien Sa sainte bénédiction : "Le Seigneur des puissances les bénira : 'Béni soit l'Egypte, mon peuple'." (Isaïe, 19, 25) et que le nom du Seigneur soit glorifié et que Sa paix demeure à jamais.

Le Saint Synode a décidé que les porte-parole officiels de l'Eglise orthodoxe copte seraient le président et le secrétaire du Comité papal, l'évêque Samuel et l'évêque Youannis. Tout le clergé et toutes les communautés sont invités à appliquer la présente résolution.

L'EGLISE COPTE REFUSE LA LUTTE ARMEE CONTRE LA NATION

Interview donnée par l'évêque SAMUEL, responsable des relations extérieures, à l'hebdomadaire égyptien "MAYO" le 21 septembre 1981

L'évêque Samuel, chargé des services sociaux au sein de l'Eglise orthodoxe copte et membre du Comité papal constitué par le Président Sadate, a affirmé dans une interview accordée à "Mayo" que l'Eglise copte était hostile à toute lutte armée contre le pays. L'Eglise copte d'Egypte ne connaît aucun copte égyptien qui reçoive une formation militaire en quelque partie du monde que ce soit. L'évêque Samuel a annoncé aussi qu'il avait reçu un télégramme du Conseil mondial des Eglises niant catégoriquement toute participation du Conseil au financement de l'organisation récente de la formation militaire de coptes au Liban.

Voici le texte de l'interview de l'évêque Samuel.

Q. - Que pensez-vous de l'information récemment publiée concernant un complot tendant à former des coptes au maniement des armes, au Liban ?

R. - L'Eglise en général et l'Eglise copte en particulier s'oppose au recours aux armes, et surtout à la résistance à la nation. Ce n'est pas patriotique ; or, la longue histoire de l'Eglise copte témoigne de son attitude patriotique. C'est ainsi que l'Eglise s'était jointe à la lutte patriotique contre les croisés, bien que ces derniers aient mené leur combat sous la bannière de la croix. Les coptes avaient alors considéré les croisades comme étant une invasion étrangère qui ne pouvait pas se justifier par la foi chrétienne. En représailles, les croisés avaient puni les coptes d'Egypte en leur interdisant de se rendre en pèlerinage à Jérusalem.

L'Eglise copte d'Egypte ne connaît aucun copte qui reçoive une formation militaire en quelque partie du monde que ce soit. D'ailleurs, les mouvements de résistance libanais n'ont aucun rapport avec les diverses Eglises orthodoxes du Moyen-Orient.

Q. - N'y a-t-il eu aucun contact entre l'Eglise du Liban et l'Eglise d'Egypte au sujet de l'entraînement de coptes aux côtés des phalangistes libanais ?

R. - Jamais. Cela ne s'est jamais passé parce que l'Eglise copte du Liban n'aurait jamais eu recours à de tels moyens. L'Eglise est opposée à toute lutte de caractère sectaire qui irait à l'encontre de l'enseignement chrétien.

Q. - On a déclaré que le Conseil oecuménique des Eglises finance l'entraînement de coptes au Liban afin de renforcer les mouvements sectaires ...

R. - Cela n'est pas vrai. La tâche du Conseil oecuménique des Eglises est à la fois religieuse et humanitaire. Le Conseil ne participe jamais à des mesures telles que la résistance armée ou la formation militaire. En fait, le Conseil est souvent critiqué pour le soutien qu'il apporte aux mouvements de libération contre le racisme tel qu'il est pratiqué en Afrique du Sud. Le Conseil appuie aussi des mouvements de résistance légitimes tels que ceux qui combattent pour le droit des Palestiniens à retrouver leur patrie. Dans tous ces cas, l'aide apportée par le Conseil est humanitaire et non militaire. Elle prend généralement la forme d'une aide aux services sanitaires ou éducatifs, et d'un soutien moral apporté dans le monde entier aux mouvements de libération tels que ceux des Palestiniens et d'autres mouvements qui combattent pour leurs droits légitimes. En ce qui concerne le cas palestinien, le Conseil oecuménique des Eglises a mis sur pied un programme spécial d'aide aux Palestiniens pour leur permettre de faire valoir leurs droits légitimes et de défendre leur cas devant les organisations mondiales et les Eglises. Depuis bien des années, le Conseil organise des consultations internationales pour traiter de ces questions, notamment de la tentative faite pour exploiter la religion afin de justifier le maintien de l'occupation de la Palestine pour des raisons prétendument bibliques.

Q. - Où donc est la vérité en ce qui concerne le rôle du Conseil oecuménique des Eglises ?

R. - En ma qualité de membre du Comité central depuis 1964 et de représentant de l'Eglise copte, j'ai suivi tous les efforts faits par le Conseil durant les périodes de crise, afin d'aider les victimes de la guerre, des calamités et des inondations sans distinction de religion, de race ou de couleur. Parmi les nombreux exemples de cette aide, on peut citer le séisme d'Agadir, au Maghreb, le reboisement de l'Algérie après la guerre de libération, l'aide apportée aux victimes égyptiennes de la guerre et aux réfugiés de Suez durant les conflits arabo-israéliens, les inondations au Pakistan et dans beaucoup d'autres pays islamiques et non chrétiens.

Concernant ce qui a été dernièrement publié au sujet de la participation du Conseil au financement de coptes au Liban et de son soutien des mouvements sectaires, j'ai reçu un télégramme du Secrétaire général du Conseil, de Genève. Le Secrétaire général y proteste énergiquement contre cette accusation. Voici d'ailleurs le texte de ce télégramme :

"Pris connaissance avec grande inquiétude référence faite du COE dans hebdomadaire égyptien Mayo lundi 15 septembre. Allégation selon laquelle Conseil participe à entraînement militaire secret coptes au Liban est mensonge absurde qui porte atteinte à réputation solidement établie et largement connue du Conseil en tant que distributeur d'aide au développement et en cas urgence et champion de paix et réconciliation au Moyen-Orient. Vous prions instamment répondre cette allégation sans tarder et nous faire connaître toute explication éventuelle.
(signé :) Philip Potter"

L'évêque Samuel a conclu son interview en ajoutant : "Il suffit de constater que le "Mayo" a indiqué à la fin d'un article, paru la semaine dernière, qu'il n'y avait aucune confirmation d'un quelconque rapport entre ces mesures et les coptes qui s'étaient rendus au Liban et en étaient revenus en 1978 et 1979."

Note du SOP : L'évêque SAMUEL, responsable des services sociaux et des relations extérieures de l'Eglise copte, devait trouver la mort lors de l'attentat contre le président SADATE, le 6 octobre 1981.